

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 -

Présents : 10 - Votants 10 - Date de convocation : 16/07/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-un juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie adjoints au Maire, BRUNET Marie, FOUERE Izabela, QUEMERAIS Thomas, QUEMENEUR Hélène, REHEL Elodie, ROBERT Emilie

ABSENT excusé : LECHEVESTRIER Manuel

SECRETAIRE DE SEANCE : REHEL Elodie

Ordre du jour :

- Projet extension d'un élevage porcin par SCEA Haute Houssais (intervention de l'éleveur) ;
- Projets du conseil municipal : définition, méthodologie ;
- Questions diverses.

Projet extension d'un élevage porcin par SCEA Haute Houssais (intervention de l'éleveur) (2020-07-01BIS)

Le maire présente le projet d'extension porcin déposé par la SCEA Haute Houssais : permis de construire n° 02231220C0003 déposé en mairie le 03/07/20.

Monsieur Laurent DARTOIS, éleveur concerné par le projet est invité par le maire à présenter et expliquer l'augmentation de besoins de surfaces :

Normes : 1 m² passe à 1.33 m² par animal puis stockage de céréales au moment des moissons = bâtiment.

Intervention de Marie Brunet, conseillère municipale : lecture du courrier des voisins + questions :

Réserve incendie : Mr Dartois fournit les explications, elle sera au niveau de la pâte d'oie.

Panneaux solaires : il n'y en aura pas,

Pas de projets d'extension future à St Maden,

Pas plus de porcs sur St Maden non plus,

Odeurs : couvertures des fosses + molécules sur ancien bâtiment,

Amiante : désamiantage fait (factures),

Se donner rendez-vous tous les 6 mois pour faire le point sur ce qui a été fait et avancer pour le « bien-être » des habitants,

Couverture des fosses pour avoir moins de mouches,

Haies bocagères : non possible à cause du propriétaire Monsieur COULOMBEL Paul en désaccord,

Une haie va être faite sur le bas et il restera juste le « triangle »,

Trafic routier : voir les entrepreneurs pour une amélioration de la sécurité car cela est sous-traité,

Bruits des ventilateurs et transporteurs : isolation phonique,

Equarissage : solution un grand congélateur pour refroidir et attendre la passage de la société d'équarissage (à l'identique de l'élevage de Guitté)

20 h 10 : Sortie de Monsieur DARTOIS Laurent.

Le conseil municipal souhaite émettre un avis défavorable au projet pour « montrer son soutien aux habitants du village de la « Haute Houssais ».

Lecture de la liste des doléances par Marie Brunet (trafic routier : mener une réflexion sur système dos d'âne* 2 ou long).

Le conseil municipal souhaite un vote à bulletin secret pour avis sur le projet de Monsieur Laurent DARTOIS afin que le maire émette une modification au permis de construire.

Après vote à bulletin secret ayant donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 10

Avis défavorable 10 voix.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents :

EMET un avis défavorable au projet.

Constitue un groupe de travail pour communiquer avec Monsieur Laurent DARTOIS (29 juillet réunion de riverains à l'étang de St Maden) ;

Est-il possible de se renseigner pour un contrôle de désamiantage du terrain ?

Sécurité routière du trafic : le maire étudie avec le service voirie.

Projets du conseil municipal : définition, méthodologie (2020-07-02BIS)

Le conseil municipal étudie les éléments de définition et de méthodologie pour l'élaboration des projets du conseil municipal pour la mandature 2020/2026.

Un tableau reprenant les points forts/points faibles de la commune est établi.

Saint Maden,
Le 28/07/2020

Le maire,

La secrétaire de séance



Validé par
la secrétaire
de séance